

505 LM 71/6

3711

(1962)

5711
Reconstruction du pont d'Isbergues sur le canal d'Aire à
La Bassée (ligne d'Arras à Hazebrouck).

Lettre SNCF au MTP

6. 5.42

Reconstruction du pont d'Isbergues sur le canal d'Aire à La Bassée (ligne d'Arras à Hazebrouck)

3711

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

3351-0

Région du Nord

Paris, le 6 mai 1942

Ligne d'Arras à Hazebrouck

Reconstruction du pont d'Isbergues
sur le canal d'Aire à La Bassée

COPIE

P.K. 250.469

Veg 022 250 - 1
2

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, le projet relatif à la reconstruction du pont d'Isbergues, sur le canal d'Aire à La Bassée, situé au P.K. 250.469 de la ligne d'Arras à Hazebrouck et dont le tablier métallique a été détruit et les culées endommagées en mai 1940.

A l'occasion de cette reconstruction, il a été décidé :

1°- de réaliser, sur voie droite, le nouveau tablier avec les mêmes caractéristiques que l'ancien, légèrement biais, moyennant un aménagement de la partie supérieure des culées ;

2°- de donner satisfaction à une demande du Service de la Navigation tendant à obtenir l'augmentation du tirant d'air de la passe navigable.

La dépense qu'entraînera l'exécution des travaux par les soins de la S.N.C.F. évaluée à 4.200.000 fr sera répartie ainsi qu'il suit :

3.420.000 fr au compte de la reconstruction de la S.N.C.F.
780.000 fr à la charge de l'Etat (Ponts et Chaussées)

pour l'augmentation du tirant d'air.

Je vous serais obligé de vouloir bien, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veuillez agréer,.....

Le Président du Conseil d'Administration,
signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.-

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

4 mai 1942

3351-0

C O P I E

Région du Nord

Ligne de Lille à Béthune

Reconstruction du pont de
la Bassée sur le canal
d'Aire à la Bassée
(P.K. 27,082)

Monsieur le Ministre,

Ve 010 027-1
2
J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, le projet relatif à la reconstruction du pont de la Bassée, situé au P.K. 27,082 de la ligne de Lille à Béthune, et dont les deux culées et les deux tabliers y compris une passerelle accolée ont été détruits en mai 1940.

A l'occasion de cette reconstruction, il a été décidé de donner satisfaction à une demande du Service de la Navigation tendant à obtenir l'augmentation de l'ouverture et le tirant d'air de l'ouvrage par le déplacement de la culée côté Lille, l'exhaussement des appuis et l'allongement du tablier.

Compte tenu de la décision ministérielle du 26 décembre 1924 qui a fixé à 35 % et à 65 % les participations respectives du chemin de fer et du service des voies navigables dans les dépenses de construction de l'ancien ouvrage, la dépense qu'entraînera l'exécution des travaux par les soins de la S.N.C.F., évaluée à 15.000.000 fr sera répartie ainsi qu'il suit :

4.228.000 fr au compte de la reconstruction de la S.N.C.F.
10.772.000 fr à la charge de l'Etat (Ponts-et-Chaussées)

L'Administration des Ponts-et-Chaussées aurait, en outre, à rembourser à la S.N.C.F. les dépenses lui incombant pour l'entretien du nouvel ouvrage et aurait à verser à cet effet une redevance annuelle forfaitaire de base, corrigée automatiquement à l'aide de la formule simplifiée dont il est fait mention dans la notice et qui, présentement, est fixée à 70.000 fr.

Je vous serais obligé de vouloir bien, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,
Signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.